

La dégradation des conditions de circulation et les prévisions météorologiques pour la fin de nuit justifient d'interdire la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5T entre Aurillac et Murat jusqu'au mercredi 18 janvier à 8H00 afin d'assurer la sécurité des usagers et la viabilité de cet axe routier.

